



Bulletin Officiel

N° 5985 Jeudi 21 Novembre 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

SIAME

2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG INTERNATIONAL SERVICES

3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BNA 2019-1

4-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

STB 2019-1

8-17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1

18-23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24-25

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SICAV SECURITY
- SICAV AVENIR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SIAME et du public qu'il a invité la société concernée à réagir à l'article publié sur Bloomberg.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société SIAME a précisé ce qui suit :

Dans le cadre du développement d'une solution de comptage intelligent « Smart Metering » et en prévision de l'Appel d'Offres lancé par la société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz « STEG », pour le déploiement d'un projet pilote à Sfax, les ingénieurs hardware de la SIAME ainsi que leurs homologues de la Société I@T, chargé du développement du volet software, ont intégré un chipset fourni par la société Adesto, pour la conception d'un module de communication CPL qui sera embarqué sur le nouveau compteur.

Par ailleurs, la SIAME ambitionne de développer avec Adesto Technologies Corporation, de nouvelles capacités d'innovation offrant un potentiel significatif de croissance à long terme. Nous ne manquerons pas à cet effet de communiquer à temps sur toute information qui aura un impact sur le business de la SIAME.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG International Services

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2019 à 9H00 au siège de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de nouveaux administrateurs
2. Renouvellement des mandats des anciens administrateurs
3. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2018.
4. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018.
5. Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2018.
6. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
7. Affectation du Résultat de l'exercice 2018.
8. Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2018.
9. Allocation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant unique : 123L

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

Emission d'un Emprunt Obligataire
« BNA 2019-1 »
de 50 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des **12** derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à **7,643%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,943%** pour la catégorie A et de **10,443%** pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,646 années et de 4,037 années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire subordonné STB 2019-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 28 juillet 2016 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de 212 Millions de dinars.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 13 juin 2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 01/11/2019 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/11/2019. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/12/2019 avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 01/11/2019 aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB Subordonné 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/11/2019, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 29/11/2019 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.
-

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

PAIEMENT : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 Novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement en capital aura lieu le **29/11/2024**.

Pour la catégorie **C**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie **E**, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,70%** l'an pour la catégorie B de **11,00%** l'an pour la catégorie C et **11,5%** pour les catégories D et E.

MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5058%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8058%** pour la catégorie A, de **10,0058%** pour la catégorie B et de **10,3058%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A, de **2,50%** pour la catégorie B et de **2,80%** pour la catégorie C et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
 - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
 - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
 - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
 - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans In Fine** ;
 - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

- Suite -

catégorie A, de 4,122 années pour la catégorie B, de 4,037 années pour la catégorie C, de 5,170 années pour la catégorie D et de 5 années pour la catégorie E.

RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

GARANTIE : Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

MODE DE PLACEMENT :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi karray El Menzah 4-1004 Tunis.

NOTATION : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des

- Suite -

des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **STB FINANCE** » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB Subordonné 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **NATURE DU TITRE :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **LE MARCHE SECONDAIRE :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-1031, du document de référence «STB 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.

La note d'opération et le document de référence « STB 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS, STB Finance-Intermédiaire en Bourse, Avenue Hedi Karray, Menzah IV, 1004 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2019.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITALAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITALAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure		
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,473		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	128,006		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,106		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,547		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,178		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	107,926		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,676		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,818		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,233		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,594		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	120,849		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,156		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,136		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,982		
15 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	155,286		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,078		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,733		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,634		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,604		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	111,663		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,813		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	502,553		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,852		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,775		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,160		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,025		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,003		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	176,157		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	96,564		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	117,462		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	167,068		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,118		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	104,480		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,200		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2072,066		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,356		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	164,010		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	200,900		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,752		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,786		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,458		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	75,998		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,174		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,218		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,167		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,140		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,778		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,720		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1119,271		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	12,003		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,185		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	91,883		
OPCVM DE DISTRIBUTION						
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	De dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	109,049
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,525
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,807	105,623
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	104,105
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	105,878
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	107,917
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,592
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	102,733
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,169
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,518
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,499
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,471
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,390
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,283
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,621
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	103,840
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,227
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	106,026
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	104,054
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,372
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,383
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,850

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,173	104,453
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	104,977	104,993
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	105,941	105,957

FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE

78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,207	110,237
----	-------------------	----------------	----------	---	---	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,805	58,822
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	94,472	94,378
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,260	18,253
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	297,514	297,819
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2306,911	2312,488
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,319	74,392
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,967	56,993
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	111,653	111,443

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,397	11,396
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,271	13,206
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,979	15,960
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,739	13,706
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,052	152,965
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,844	8,821
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	112,827	112,924
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	86,972	86,775
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	90,264	89,910
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,863	97,954
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	96,085	95,968
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,599	93,764
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,905	9,879
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,279	94,211
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	151,647	151,221

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	105,869	105,262
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	112,073	113,995
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,354	119,799
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	195,219	194,459
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,056	180,735
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,865	160,661
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,781	23,669
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,140	146,854
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,377	139,280
115	TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1038,052	1033,622
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5823,255	5784,131
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5269,900	5267,738
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,904	90,445
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5058,269	5025,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,979	9,953

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	119,105	118,913
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 351,660	11 320,043
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «ELBENE INDUSTRIE SA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.126.897 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2019 s'élevant à 1.796 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :
 - Au cours du troisième trimestre 2019, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 septembre 2019, ce taux est de l'ordre de 28,30%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30-09-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		809 016	947 739	949 031
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	292 148	354 669	344 858
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	516 868	593 070	604 173
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		319 260	249 730	246 677
AC2a Placements monétaires	4.4	222 519	201 945	203 883
AC2b Disponibilités		96 741	47 785	42 794
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 128 276	1 197 469	1 195 708
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	1 104	1 175	1 204
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	275	282	282
Total Passif		1 379	1 457	1 486
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.8	1 089 895	1 164 751	1 154 940
CP2 - Sommes distribuables		37 002	31 261	39 282
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	21	21
CP2b Sommes distribuables de la période		36 987	31 240	39 261
Actif Net		1 126 897	1 196 012	1 194 222
Total Passif et Actif Net		1 128 276	1 197 469	1 195 708

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice
			01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	Clos le
			au	au	au	au	31/12/2018
		En TND	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	9 228	34 850	9 493	34 023	41 947	
PR1a Dividendes		669	8 941	1 165	9 670	9 670	
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 559	25 909	8 328	24 353	32 277	
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	5 217	14 523	3 353	8 703	12 706	
Total Revenus des Placements		14 445	49 373	12 846	42 726	54 653	
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(3 407)	(10 325)	(3 606)	(10 489)	(14 064)	
Revenus Nets des Placements		11 038	39 048	9 240	32 237	40 589	
CH2 Autres charges	4.10	(321)	(1 239)	(331)	(985)	(1 316)	
Résultat d'Exploitation		10 717	37 809	8 909	31 252	39 273	
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(467)	(822)	-	(12)	(12)	
Sommes distribuables de la Période		10 250	36 987	8 909	31 240	39 261	
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		467	822	-	12	12	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(8 921)	(40 349)	744	58 484	48 673	
Frais de négociation de titres		-	(118)	-	(14)	(14)	
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	25 943	-	(2 518)	(2 518)	
Résultat Net de la Période		1 796	23 285	9 653	87 204	85 414	

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice clos le au 31/12/2018
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 796</u>	<u>23 285</u>	<u>9 653</u>	<u>87 204</u>	<u>85 414</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	10 717	37 809	8 909	31 252	39 273
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(8 921)	(40 349)	744	58 484	48 673
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	25 943	-	(2 518)	(2 518)
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(118)	-	(14)	(14)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(38 808)</u>	-	<u>(31 824)</u>	<u>(31 824)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(17 281)</u>	<u>(51 802)</u>	-	<u>(2 051)</u>	<u>(2 051)</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	-	<u>1 493</u>	-	<u>53 016</u>	<u>64 082</u>
CSS Capital	-	1 440	-	50 119	60 436
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	-	(9)	-	1 172	1 558
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	62	-	1 725	2 088
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(17 281)</u>	<u>(53 295)</u>	-	<u>(55 067)</u>	<u>(66 133)</u>
CSR Capital	(16 885)	(52 166)	-	(52 054)	(62 372)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	71	215	-	(1 220)	(1 606)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(467)	(1 344)	-	(1 793)	(2 155)
Variation de l'actif net	<u>(15 485)</u>	<u>(67 325)</u>	<u>9 653</u>	<u>53 329</u>	<u>51 539</u>
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début de période	1 142 382	1 194 222	1 186 359	1 142 683	1 142 683
AN4b Fin de période	1 126 897	1 126 897	1 196 012	1 196 012	1 194 222
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	62 281	64 161	64 161	64 273	64 273
AN5b Fin de période	61 343	61 343	64 161	64 161	64 161
Valeur liquidative	<u>18,370</u>	<u>18,370</u>	<u>18,641</u>	<u>18,641</u>	<u>18,613</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>0,61%</u>	<u>2,65%</u>	<u>3,24%</u>	<u>10,21%</u>	<u>7,48%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 septembre 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 septembre 2019 un montant de 292.148 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions		65 383	235 861	20,93%
ENNAKL AUTOMOBILES	550	5 885	6 557	0,58%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	28 008	2,49%
MONOPRIX	2 160	6 111	16 656	1,48%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	57 108	5,07%
SFBT	5 697 (*)	11 646	108 220	9,60%
UIB	850	9 560	19 312	1,71%
Titres OPCVM		55 345	56 287	4,99%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	56 287	4,99%
Total		120 728	292 148	25,92%

(*) Dont 949 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 septembre 2019 un montant de 516.868 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		62 500	63 396	5,63%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	62 500	63 396	5,63%
Emprunts des sociétés		443 503	453 472	40,24%
ATL 2013/2	600	24 000	25 212	2,24%
Attij Bank Sub 2015	500	20 000	21 090	1,87%
Attij Leasing 2015/1	1 000	20 000	20 539	1,82%
Attij Leasing 2019/1	700	70 000	71 902	6,38%
BTE 2016	550	33 000	34 333	3,05%
BTK 2012/1	700	10 003	10 445	0,93%
CHO COMPANY 2009	600	7 500	7 886	0,70%
CIL 2015/2	500	20 000	21 127	1,87%
HL 2016/2	250	15 000	15 772	1,40%
HL Sub 2018/1	200	16 000	16 425	1,46%
HL 2018/2	200	20 000	21 065	1,87%
HL 2017/3	550	44 000	45 913	4,07%
TL SUB 2018	665	66 500	70 471	6,25%
UIB 2009/1	500	25 000	25 243	2,24%
UIB 2011/1	500	10 000	10 067	0,89%
TL 2017/1	250	15 000	15 287	1,36%
CIL 2017/2	250	20 000	20 695	1,84%
Total		506 003	516 868	45,87%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/07/2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2019
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de sociétés	42 500	-	7 500	7 500	-	35 000
UIB 2009/1	27 500	-	2 500	2 500	-	25 000
UIB 2011/1	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
Total	42 500	-	7 500	7 500	-	35 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9.228 DT pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Actions (Dividendes)	669	8 941	1 165	9 670	9 670
Revenus des Emprunts d'Etat	801	3 502	2 069	6 437	8 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	7 758	22 407	6 259	17 916	23 771
Total	9 228	34 850	9 493	34 023	41 947

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 septembre 2019 à 222.519 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
PLT 27-08-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	110 928	9,84%
PLT 02-08-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	111 591	9,90%
Total		220 000	222 519	19,75%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 5.217 DT pour la période allant du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2019 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	5 217	14 523	3 353	8 703	12 706
Total	5 217	14 523	3 353	8 703	12 706

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.104 DT au 30 septembre 2019 contre 1.204 DT au 31 décembre 2018.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2019	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	11	11	10
Retenue à la Source	171	172	171
Redevance CMF	93	99	101
Total	275	282	282

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 juillet 2019 au 30 septembre 2019 s'élève à – 15.485 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(25 735)
Variation de la part Revenu	10 250
Variation de l'Actif Net	(15 485)

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/06/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2019
Montant	1 121 098	-	(16 885)	1 104 214(*)
Nombre de titres	62 281	-	(938)	61 343
Nombre d'actionnaires	37	-	(1)	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2019 au 30-09-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	1 104 214
Variation des +/- values potentielles sur titres	(40 349)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 943
Frais de Négociation de titres	(118)
Régul des sommes non distribuables de la période	205
Capital au 30.09.2019	1 089 895

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	3 407	10 325	3 606	10 489	14 064
Total	3 407	10 325	3 606	10 489	14 064

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2019 s'élève à 3.407 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	286	868	303	883	1 184
TCL	35	171	28	102	132
Autres impôts et taxes	-	200	-	-	-
Total	321	1 239	331	985	1 316

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 Septembre 2019.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2019, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 22,16% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «SICAV AVENIR» emploie 12,42 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2019.

Paragraphe d'observation

1- Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 13 novembre 2019
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK INTERNATIONAL
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/09/2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	904 162	889 396	947 458
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		146 078	179 647	150 966
b - Obligations et Valeurs assimilées		758 085	709 749	796 492
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		257 627	285 013	236 729
a - Placements monétaires	4-3	241 964	200 037	228 501
b - Disponibilités	4-9	15 662	84 976	8 227
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	939	348	500
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 162 728	1 174 757	1 184 687
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	3 504	3 739	4 367
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	3 363	-	126
TOTAL PASSIF		6 867	3 739	4 493
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 113 046	1 129 353	1 126 953
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	42 816	41 665	53 241
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	3	3
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		42 812	41 662	53 238
ACTIF NET		1 155 861	1 171 018	1 180 194
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 162 728	1 174 757	1 184 687

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Septembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 30/09/2018	Période du 01/01/2018 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	14 038	42 187	11 844	39 991	50 692
a - Dividendes		2 590	8 090	1 196	9 641	9 641
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 448	34 097	10 648	30 351	41 051
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	4 565	13 712	4 210	11 231	15 692
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 604	55 898	16 054	51 223	66 384
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-2 026	-6 070	-3 237	-9 558	-12 810
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 578	49 829	12 816	41 665	53 574
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	-2 339	-7 017	-	-	-333
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 238	42 811	12 816	41 664	53 240
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	1	-2	-2	-2
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		14 238	42 812	12 814	41 662	53 238
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-1	2	2	2
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-5 132	-12 153	-26 850	2 233	10 856
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-167	-2 469	27 083	39 215	28 210
* Frais de négociation de titres		-6	-6	-102	-181	-200
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 932	28 182	12 946	82 931	92 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 Septembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net</u>					
<u>résultant des opérations</u>					
<u>d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	14 238	42 811	12 816	41 664	53 240
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 5 132	- 12 153	- 26 850	2 233	10 856
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 167	- 2 469	27 083	39 215	28 210
d - Frais de négociation de titres	- 6	- 6	- 102	- 181	- 200
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 53 271	-	- 45 614	- 45 614
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	757	-	-	-
* Capital	-	720	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1	-	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	35	-	-	-
b - Rachats	-	-	- 58	- 58	- 58
* Capital	-	-	- 54	- 54	- 54
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 2	- 2	- 2
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 2	- 2	- 2
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 932	- 24 332	12 889	37 259	46 435
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 146 929	1 180 194	1 158 130	1 133 759	1 133 759
b - En fin de période	1 155 861	1 155 861	1 171 018	1 171 018	1 180 194
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 348	20 335	20 336	20 336	20 336
b - En fin de période	20 348	20 348	20 335	20 335	20 335
VALEUR LIQUIDATIVE	56,805	56,805	57,586	57,586	58,038
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,78%	2,39%	1,12%	7,31%	8,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/09/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Septembre 2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2019, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 904 162 DT contre 889 396 DT au 30/09/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<i>Coût d'acquisition</i>	<i>890 280</i>	<i>875 057</i>	<i>927 986</i>
- Actions et droits rattachés	106 900	131 110	103 476
- Titres OPCVM	54 678	57 992	48 811
- Obligations et valeurs assimilées	728 702	685 955	775 700
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	<i>-12 985</i>	<i>-9 455</i>	<i>-832</i>
- Actions et droits rattachés	-15 203	-8 961	-1 473
- Titres OPCVM	-298	-494	153
- Obligations et valeurs assimilées	2 516	-	489
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	<i>26 867</i>	<i>23 794</i>	<i>20 303</i>
Total	904 162	889 396	947 458

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 038 DT pour la période allant du 01/07/2019, au 30/09/2019, contre un montant de 11 844 DT du 01/07/2018, au 30/09/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème trimestre 2019	30/09/2019	3ème trimestre 2018	30/09/2018	31/12/2018
- Revenus des actions	2 590	6 133	1 196	7 152	7 152
- Revenus des Titres OPCVM	-	1 957	-	2 489	2 489
- Revenus des Obligations	11 448	34 097	10 648	30 351	41 051
Total	14 038	42 187	11 844	39 991	50 692

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à 241 964 DT contre 200 037 DT au 30/09/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Compte à terme STB	241 964	200 037	228 501
Placement au 19/10/2018(Taux 8,022%) 750 jours	-	200 037	-
Placement au 11/12/2019(Taux 10%) 400 jours	26 797	-	25 301
Placement au 07/11/2020(Taux 10%) 750 jours	215 167	-	203 200
Total	241 964	200 037	228 501

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2019, au 30/09/2019, à 4 565 DT contre 4 210 DT du 01/07/2018, au 30/09/2018, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	3ème trimestre 2019	30/09/2019	3ème trimestre 2018	30/09/2018	31/12/2018
- Intérêts/ Placements à terme	4 565	13 712	4 210	11 231	15 692
Total	4 565	13 712	4 210	11 231	15 692

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/07/2019	
- Montant	1 118 351
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-5 132
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-167
- Frais de négociation de titres	-6
Capital au 30/09/2019	
- Montant	1 113 046
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Sommes distribuables de l'exercice en cours	42 812	41 662	53 238
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	3	3
Total	42 816	41 665	53 241

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à 3 504 DT contre 3 739 DT au 30/09/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
- Gestionnaire	737	962	1 293
- Dépositaire	2 767	2 777	3 075
Total	3 504	3 739	4 367

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2019, au 30/09/2019, à 2 026 DT contre 3 237 DT du 01/07/2018, au 30/09/2018, et se détaillent ainsi:

Libellé	3ème trimestre 2019	30/09/2019	3ème trimestre 2018	30/09/2018	31/12/2018
- Rémunération du gestionnaire	1 728	5 187	2 940	8 675	11 631
- Rémunération du dépositaire	297	882	297	882	1180
Total	2 026	6 070	3 237	9 558	12 810

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à 15 662 DT contre 84 976 DT au 30/09/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
- Avoirs en banque	15 662	84 976	8 227
Total	15 662	84 976	8 227

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à 939 DT contre 348 DT au 30/09/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	591	-	152
Total	939	348	500

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à 3 363 DT contre un solde nul au 30/09/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
TCL	12	-	26
Jetons de présence	1 500	-	-
Publicité et publications honoraires(CAC)	600	-	-
Rémunération DG	750	-	-
Autres crédeurs (CMF)	406	-	-
Autres crédeurs (CMF)	95	-	100
Total	3 363	-	126

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2019, au 30/09/2019, à 2 339 DT contre un solde nul au 01/07/2018, au 30/09/2018, et se détaillent ainsi:

Libellé	3ème trimestre 2019	30/09/2019	3ème trimestre 2018	30/09/2018	31/12/2018
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	250	750	-	-	-
- Redevance CMF *	290	872	-	-	296
- TCL*	40	119	-	-	38
- Jeton de présence **	500	1500	-	-	-
- Publicité & publication**	200	600	-	-	-
- Rémunération DG**	1059	3176	-	-	-
Total	2 339	7 017	-	-	333

* Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

**A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/09/2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		106 900,520	91 697,660	7,89%	7,93%
ARTES	3 000	18 900,000	16 833,000	1,45%	1,46%
ATL	5 000	15 070,000	8 250,000	0,71%	0,71%
ATL NS J01072019	2 000	6 030,000	3 080,000	0,26%	0,27%
ESSOUKNA	4 696	11 974,800	9 579,840	0,82%	0,83%
SFBT	960	13 427,720	18 236,160	1,57%	1,58%
SPDIT	1 000	8 500,000	9 130,000	0,79%	0,79%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	26 588,660	2,29%	2,30%
Titres emis ou garantit par l'Etat		126 752,000	135 122,930	11,62%	11,69%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	135 122,930	11,62%	11,69%
Obligations		601 950,000	622 961,760	53,58%	53,90%
AMENBANK2009 B	500	16 650,000	16 650,000	1,43%	1,44%
ATL 2014-3 C	500	30 000,000	31 195,002	2,68%	2,70%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	51 841,967	4,46%	4,49%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	40 000,000	41 883,441	3,60%	3,62%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	62 539,541	5,38%	5,41%
BH SUB 2016-1 B	1 000	80 000,000	81 927,869	7,05%	7,09%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300,000	33 991,766	2,92%	2,94%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	70 663,278	6,08%	6,11%
BTK 2014-1 B	1 000	60 000,000	62 831,408	5,40%	5,44%
CIL 2016/2	700	42 000,000	43 567,233	3,75%	3,77%
HL SUB 2015-1	1 000	80 000,000	84 291,121	7,25%	7,29%
TL 2013-2 B	1 000	40 000,000	41 579,134	3,58%	3,60%
TITRES OPCVM		54 678,042	54 380,076	4,68%	4,70%
SICAV l'EPARGNANT	527	54 678,042	54 380,076	4,68%	4,70%
Total Général		890 280,562	904 162,426	77,76%	78,22%

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La Société STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 novembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN – ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-18	31-déc-17
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	895 118	674 181
Moins : amortissements		-541 425	-395 942
		353 693	278 239
Immobilisations corporelles	4	17 447 830	11 704 427
Moins : amortissements		-1 433 816	-732 512
		16 014 014	10 971 915
Immobilisations financières	5	3 592 963	2 892 807
Moins : provisions		-42 848	-42 848
		3 550 115	2 849 959
Total des actifs immobilisés		19 917 822	14 100 113
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		19 917 822	14 100 113
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	41 714 525	4 874 759
Moins : provisions		41 714 525	4 874 759
Clients et comptes rattachés	7	48 832 667	35 085 933
Moins : provisions		-9 417 319	-5 309 406
		39 415 348	29 776 527
Autres actifs courants	8	23 197 637	13 867 975
Placements et autres actifs financiers	9	1 204 562	2 545 703
Liquidités et équivalents de liquidités	10	34 626 496	50 777 015
Total des actifs courants		140 158 568	101 841 979
TOTAL DES ACTIFS		160 076 390	115 942 092

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-18	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		14 947 692	14 531 575
Subventions d'investissement		4 625	-
Résultats reportés		6 406 228	7 099 920
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 358 545	71 631 495
Résultat de l'exercice		8 872 016	1 222 425
Total des capitaux propres avant affectation	11	80 230 561	72 853 920
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	5 112 770	-
Provisions	13	2 894 212	894 212
Total des passifs non courants		8 006 982	894 212
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	33 669 183	8 814 209
Autres passifs courants	15	33 576 523	33 379 751
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	4 593 141	-
Total des passifs courants		71 838 847	42 193 960
Total des passifs		79 845 829	43 088 172
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		160 076 390	115 942 092

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-18	31-déc-17
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	112 049 091	52 169 253
Autres produits d'exploitation	18	11 366	46 733
Total des produits d'exploitation		112 060 457	52 215 986
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	36 839 766	2 875 212
Achats d'approvisionnements consommés	19	-60 197 900	-24 313 283
Charges de personnel	20	-3 278 433	-1 971 617
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	-7 175 791	-2 518 460
Autres charges d'exploitation	22	-66 990 814	-28 640 955
Total des charges d'exploitation		-100 803 172	-54 569 103
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		11 257 285	-2 353 117
Charges financières	23	-12 307 162	-1 730 257
Produits financiers	24	13 096 162	6 531 742
Autres pertes ordinaires	25	-151 233	-1 725
Autres gains ordinaires	26	43 883	37 236
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 938 935	2 483 879
Impôts sur le résultat	27	-3 066 919	-1 261 454
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		8 872 016	1 222 425

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31-déc-18	Exercice clos le 31-déc-17
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		8 872 016	1 222 425
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		7 175 791	2 446 341
Amortissements des subventions d'investissement		-375	-
Variations de :			
- Stocks		-36 839 766	-2 875 212
- Clients et comptes rattachés		-13 746 734	-10 852 308
- Autres actifs courants		-9 329 662	-9 914 671
- Fournisseurs et comptes rattachés		24 739 635	4 615 646
- Autres passifs courants		-1 302 978	27 971 024
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		15 699	-17 810
Différences de change sur trésorerie en devises		-6 563 083	-3 021 407
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-26 979 457	9 574 028
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-6 102 234	-4 329 486
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		21 443	17 810
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		-	5 729
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-732 760	-2 039 421
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-6 813 551	-6 345 368
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant des emprunts		6 969 298	-
Remboursements d'emprunts (en principal)		-	-
Variation des crédits de gestion (principal)		2 706 750	-
Dividendes distribués		-250	-2 985 247
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		9 675 798	-2 985 247
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		6 563 083	3 021 407
Variation de trésorerie		-17 554 127	3 264 820
Trésorerie au début de l'exercice	9, 10 & 16	53 277 015	50 012 195
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9, 10 & 16	35 722 888	53 277 015

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2018, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2018 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client PEEDU Congo et portant sur la construction de sept départs (*Feeders*) souterrains 20 kV à Brazzaville, pour un montant de 5 931 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 61% au 31 décembre 2017 à 100% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 7 299 KDT sur ce Projet ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de branchement et de réseau de distribution BT dans le cadre du programme de densification de l'électrification rurale phase 1-Lot 4 Pwani et Lot 5 Mbeya, pour les montants de 17 600 KUSD et 1 103 606 823 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 78% au 31 décembre 2017 à 96% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 19 993 KDT sur ce Projet ;
- 3) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de lignes MT&BT et transformateurs de distribution ainsi que le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées des districts ruraux de Busokelo, Rungwe, Mbozi, Ileje et Mbeya dans la région de Mbeya (Lot 4 & Lot 5), pour les montants de 6 660 KUSD et 39 235 891 700 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 38% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 26 988 KDT sur ce Projet ;
- 4) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur les travaux d'électrification rurale dans les territoires de services du centre et du centre-ouest (wakiso, mpigi, lwengo, boukomansimbi, districts de kiruhura) - Lot 4, pour un montant de 7 227 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 10% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 108 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), pour un montant de 52 757 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 30% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 47 362 KDT sur ce Projet ;
- 6) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution MT&BT dans les districts de Rwamagana et Kayonza au Rwanda, pour un montant 3 660 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 95% au 31 décembre 2017 à 100% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 544 KDT sur ce Projet ;
- 7) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux d'accompagnement dans les domaines de gestion de réseau de distribution, de la sécurité et de la santé au travail, pour un montant de 500 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 69% au 31 décembre 2017 à 100% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 399 KDT sur ce Projet ;

- 8) Un chiffre d'affaires global de 111 667 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2018, contre 52 169 KDT (dont 99,4% à l'export) en 2017, soit une augmentation de 59 880 KDT (environ 115%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les nouveaux projets entamés en 2018 au Rwanda et en Tanzanie, pour un montant cumulé de 74 350 KDT, ce qui représente environ 66% du chiffre d'affaires global ;
- 9) Une augmentation de 13 747 KDT (environ 39%) des créances clients qui ont passé de 35 086 KDT fin 2017 à 48 833 KDT fin 2018 (une valeur brute). Elles représentent 44% du chiffre d'affaires et 31% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2018.
- 10) Les charges d'exploitation ont atteint 100 803 KDT en 2018, contre 54 569 KDT en 2017, soit une augmentation de 46 234 KDT (environ 85%), due essentiellement aux coûts encourus par la STEG-IS sur le projet EDCL Rwanda (projet HT) ;

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Rwanda et Kenya, ont été évalués à 41 715 KDT au 31 décembre 2018, contre 4 875 KDT au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 36 840 KDT (environ 756%) ;

- 11) L'obtention auprès de la STB d'un crédit à moyen terme d'un montant de 15 000 000 USD, pour assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2).

Les conditions de ce financement se présentent comme suit :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 2 327 444 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2018. Ce crédit, qui n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2018, a généré des intérêts pour un montant de 9158 DT.

- 12) En mai 2019, la STEG-IS a reçu une notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes. Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers (en octobre 2019), la DGE n'a pas encore achevé ce contrôle fiscal.

Par ailleurs, la STEG-IS a reçu, en janvier 2019, un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT. Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès de la juridiction compétente, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ces intérêts.

Des provisions pour risques fiscaux (locaux) ont été constituées par la STEG-IS pour un montant global de 2 343 321 DT (dont un montant de 343 321 DT constitué au cours des exercices antérieurs).

- 13) Un résultat net bénéficiaire de 8 872 KDT en 2018, contre 1 222 KDT en 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 626% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	112 060	52 216	59 844
Charges d'exploitation	-100 803	-54 569	-46 234
Résultat d'exploitation	11 257	-2 353	13 610
Résultat financier	789	4 801	-4 012
Résultat exceptionnel	-107	35	-142
Impôts sur le résultat	-3 067	-1 261	-1 806
Résultat net de l'exercice	8 872	1 222	7 650

- 14) Une trésorerie positive de 35 723 KDT au 31 décembre 2018 (y compris les placements monétaires), contre 53 277 KDT au 31 décembre 2017, soit une diminution de 17 554 KDT (environ 33%) ;

- 15) Des investissements incorporels et corporels (hors immeuble du nouveau siège) pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 5 496 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	223
Matériel informatique	343
Équipements de bureaux	234
Matériel et outillage d'exploitation	158
Matériel & outillage spécifiques (pour projet HT au Rwanda ...)	4 373
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	165
Total en KDT	5 496

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2018 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

10. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Transferts/ Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Transferts/ Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels	674 181	223 257	2 320	895 118	395 942	147 803	2 320	541 425	353 693	278 239
Total des immobilisations incorporelles	674 181	223 257	2 320	895 118	395 942	147 803	2 320	541 425	353 693	278 239
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	-	7 079 948	-	7 079 948	-	353 997	-	353 997	6 725 951	-
Matériel de transport	287 900	-	-	287 900	232 040	28 180	-	260 220	27 680	55 860
Equipements de bureaux	182 460	388 219	75 486	495 193	109 645	117 239	69 533	157 351	337 842	72 815
Equipements spécifiques	-	356 500	-	356 500	-	35 650	-	35 650	320 850	-
Matériel informatique	533 738	343 249	76 838	800 149	273 508	168 817	72 325	370 000	430 149	260 230
Agencements, aménag. et installations divers	125 843	389 536	92 713	422 666	84 320	61 024	76 913	68 431	354 235	41 523
Matériel et outillage d'exploitation	65 906	157 749	-	223 655	32 999	10 222	-	43 221	180 434	32 907
Matériel & outillage spécifiques (1)	-	4 372 924	-	4 372 924	-	123 067	-	123 067	4 249 857	-
Equipements intérieurs	18 404	50 760	-	69 164	-	21 879	-	21 879	47 285	18 404
Immobilisations corporelles en cours (2)	7 097 493	17 545	7 115 038	-	-	-	-	-	-	7 097 493
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	52 952	-	52 952	-	-	-	-	-	-	52 952
Total des immobilisations corporelles	11 704 427	13 156 430	7 413 027	17 447 830	732 512	920 075	218 771	1 433 816	16 014 014	10 971 915
Total en DT	12 378 608	13 379 687	7 415 347	18 342 948	1 128 454	1 067 878	221 091	1 975 241	16 367 707	11 250 154

1) Matériel et outillage spécifiques

Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a procédé à l'acquisition d'un lot de matériel et outillage spécifiques pour un coût global de 4 372 924 DT, et ce, pour l'exécution du projet HT au Rwanda ainsi que d'autres projets similaires futurs (au Rwanda ou dans d'autres pays) selon la Direction Générale. De ce fait, ce lot de matériel et outillage spécifiques n'a pas été considéré comme faisant partie des coûts encourus sur le projet HT en cours de réalisation au Rwanda (sauf pour la charge d'amortissement). Selon la Direction Générale, il s'agit d'immobilisations corporelles amortissables linéairement sur une période variant de 5 à 10 ans (sans valeur résiduelle).

2) Immobilisations corporelles en cours

Les coûts de construction et d'équipement du nouveau siège de la société STEG-IS sis à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis ont été défalqués par composante (approche par composant) et reclassés au niveau des rubriques appropriées des immobilisations corporelles, afin de leur appliquer les taux d'amortissement correspondants.

Les taux d'amortissement appliqués aux différentes composantes identifiées (séparément) représentent leurs durées d'utilité probables et ne dépassent ceux prévus par la législation fiscale en vigueur.

L'entrée en exploitation du nouveau siège ayant été fixée par la Direction au 01/01/2018, des dotations aux amortissements ont été constatées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant cumulé de 454 363 DT s'analysant comme suit :

Catégorie d'actifs immobilisés	Durée d'utilisation	Coût d'acquisition	Amortissement de l'exercice
Construction (nouveau siège)	20 ans	7 079 948	353 997
Équipements de bureaux	5 ans	185 869	37 174
AAI divers	10 ans	275 416	27 542
Équipements spécifiques	10 ans	356 500	35 650
Total en DT		7 897 733	454 363

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres de participation :			3 195 613	2 705 158
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	45 600	50,00%	1 205 521	715 066
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	33 660	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-42 848	-42 848
Prêts au personnel à plus d'un an			13 307	10 833
Dépôts et cautionnements versés (*)			341 195	133 968
Total en DT			3 550 115	2 849 959

(*) Ce solde correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple et à d'autres cautionnements versés se rapportant aux projets en cours de réalisation à l'étranger. Ils s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

- Projets Tanzanie	149 037
- Projets Rwanda	16 331
- Projet Kenya	78 699
- Projet Cameroun	3 799
- Projet Ouganda	30 475
- Projets Congo	62 854
Total en DT	341 195

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Travaux en cours / projet REA 3 TANZANIE :	9 044 440	185 977
- Stock de matériels électriques sur chantier	9 044 440	-
- Stock de travaux en cours	-	185 977
Travaux en cours / projets MBEYA & PWANI TANZANIE :	1 227 200	1 760 843
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 227 200	1 760 843
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet CAMEROUN :	1 129 546	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours (*)	1 129 546	-
Travaux en cours / projet PEEDU CONGO :	-	1 157 111
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 157 111
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet KENYA :	5 127 908	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours (*)	5 127 908	-
Travaux en cours / projet OUGANDA :	975 265	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	975 265	-
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projets RWANDA :	24 210 166	1 770 828
- Stock de matériels électriques sur chantier	19 451 376	439 423
- Stock de matériels électriques en cours de transport	4 758 790	-
- Stock de travaux en cours (projet HT)	-	1 331 405
	,	
Montant Brut en DT	41 714 525	4 874 759
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	41 714 525	4 874 759

(* Ces soldes correspondent aux coûts directs (y compris les frais de gestion du projet) engagés, au cours de l'année 2018, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation au Kenya et au Cameroun, et relatifs à des travaux non encore acceptés par les clients à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients export :	43 956 268	26 367 657
- Clients Rwanda	40 394	143 371
- Clients Tanzanie	21 142 428	12 161 461
- Clients Ouganda	1 535 535	-
- Clients Sierra Leone	5 067 580	3 723 855
- STEG-IS Congo	124 114	106 752
- Clients Liban	1 550 023	1 545 312
- SCET Tunisie - Projet Tchad (1)	2 783 579	2 783 579
- Clients Tchad	808 092	347 528
- MAT-DGGT Congo (2)	5 945 818	2 479 945
- PEEDU Congo	-	33 743
- STEG-IS SAUDI	2 666 938	904 716
- SOMELEC	43 786	79 911
- SCL Sénégal	1 538 577	1 332 347
- Groupe Chimique Tunisien	50 540	43 940
- Clients Djibouti	203 619	119 255
- Clients Burkina Faso	363 370	481 877
- IDC	84 427	72 617
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	365 315	164 400
- CPC	78 205	-
- APO	74 390	-
- SEREPT	-	38 300
- SITEP	7 000	-
- STIR	111 321	70 886
- CEMENTS JBEL OUST	27 954	11 682
- GINOR	20 218	20 985
- CLARK ENERGY TUNISIE SERVICES	10 679	-
- BRIQUETERIE JBEL OUST	16 272	-
- CARTHAGO S.A.	5 950	-
- T.M.I	6 545	-
- Autres clients locaux	6 781	22 547

Suite 1 Note N°7

Clients export - produits à recevoir :	1 720 410	8 536 876
- Clients Rwanda	-	3 492 208
- Clients Burkina Faso	-	164 489
- Clients Sierra Leone	-	1 343 725
- INTEC	-	59 781
- Clients Tanzanie		
- SCL Sénégal	290 044	-
- PEEDU Congo	508 199	-
- Clients Ouganda	60 505	-
- MAT-DGGT Congo	-	3 465 873
- GCT	45 800	10 800
Clients locaux - produits à recevoir :	71 078	17 000
- SITEP	29 400	7 000
- CPC	40 828	-
- CARTHAGO S.A.	850	8 750
- T-PAP	-	1 250
Clients export - retenues de garantie :	2 719 596	-
- Clients Tanzanie	2 617 227	-
- Clients Ouganda	102 369	-
Montant Brut en DT	48 832 667	35 085 933
Moins : Provisions (*)	-9 417 319	-5 309 406
Montant Net en DT	39 415 348	29 776 527

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	1 670 224
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	4 922
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	2 370 732
- CIMENT JBEL EL OUEST	11 682
- SOMELEC	43 786
- GINOR	20 218
- IMS	7 448
- SGS	1 344
- ERE	142
- GCT	33 140
Total en DT	9 417 319

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs débiteurs	9 078 989	4 810 964
- SIAME (1)	322 270	322 270
- Fournisseurs Rwanda	6 066 472	2 959 972
- TUNISIE CABLES	631 972	-
- THE NEW FOREST COMPANY	401 004	-
- SACEM	358 032	-
- HEXING ELECTRICAL CO. LTD	328 672	-
- Fournisseurs Kenya	321 453	-
- PROF CFAO MOTORS	213 518	-
- EAST AFRICAN CABLE	123 641	-
- Fournisseurs Congo	-	861 221
- Fournisseurs Tanzanie	19 932	424 096
- ZELTEN ENTERPRISES LIMITED	50 316	-
- KASTECH LIMITED	32 687	-
- MEUBLE INTERIEUR	-	67 962
- Autres fournisseurs débiteurs	209 020	175 443
Etat - impôts et taxes :	5 284 001	1 674 579
- Crédit de TVA (sur déclaration)	1 784 266	1 451 974
- TVA à régulariser	233 981	165 799
- TVA - Projet Tanzanie	2 153 589	56 806
- TVA - Projet Kenya	75 714	-
- TVA - Projet Ouganda	7 275	-
- Retenues à la source - Projet Tanzanie	980 220	-
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	48 956	-
Personnel et comptes rattachés :	11 456	-
- Avances et acomptes au personnel	11 456	-
Sociétés du groupe :	3 670 799	3 118 995
- STEG-IS Congo	2 907 379	2 500 692
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	99 837	85 872
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	532 431
Produits à recevoir	15 422	38 125
Comptes de régularisation actif :	4 913 965	4 225 312
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale (2)	4 434 763	4 006 705
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	479 202	218 607
Débiteurs divers	223 005	-
Total en DT	23 197 637	13 867 975

1) Créance sur le fournisseur SIAME de 750 000 DT

En mars 2015, un protocole d'accord a été conclu entre la STEG-IS et la SIAME, suite au problème de remplacement des caches-bornes des compteurs défectueux (modèle ME512P) dans le cadre du projet EWSA Rwanda. En vertu de ce protocole, la SIAME s'engage à dédommager partiellement (pour la somme de 750 000 DT), la STEG-IS pour les pertes qu'elle a subies selon les modalités suivantes :

- Paiement d'une somme forfaitaire de 400 000 DT en deux tranches de 200 000 DT chacune, selon le calendrier suivant :
 - 200 000 DT à la signature de l'accord ; et
 - 200 000 DT par traite à échoir le 31/01/2016.
- La SIAME s'engage, en outre, à accorder à la STEG-IS une ristourne de 10% sur ses achats futurs afin de résorber le reliquat de 350 000 DT, avant la date limite du 31 décembre 2016. Il est à signaler que pour pouvoir bénéficier des commandes de la STEG-IS, la SIAME doit présenter la meilleure offre financière.
- La STEG-IS mettra à la disposition de la SIAME les 20 000 compteurs défectueux démontés pour les rapatrier à ses frais, après accomplissement des formalités requises par la réglementation douanière en vigueur en Tunisie.

Il s'ensuit qu'une créance sur la SIAME a été constatée depuis 2014 pour un montant de 750 000 DT, et ce, en diminution des charges engagées par la STEG-IS lors du remplacement des compteurs défectueux fournis par la SIAME dans le cadre du projet EWSA Rwanda.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, la STEG-IS a encaissé le 8 mai 2015 et le 8 février 2016 les deux tranches de 200 000 DT chacune. Cependant, le solde du fournisseur SIAME au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018 est encore débiteur de 322 270 DT (en l'absence d'achats effectués par la STEG-IS auprès de la SIAME). Un doute plane sur le recouvrement de cette créance et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée pour son montant intégral.

2) Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger

Les contrats d'assistance et de représentation commerciale, conclus par la STEG-IS avec des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère (des agents) pour le développement de sa part de marché notamment en Afrique et au Moyen Orient, prévoient généralement des honoraires (ou des commissions) proportionnels au chiffre d'affaires du contrat signé avec le client. Le fait générateur de leur paiement est l'encaissement des produits du contrat.

En application du principe de rattachement des charges aux produits, la STEG-IS comptabilise en résultat net les honoraires ou commissions à payer sur les produits des contrats comptabilisés en revenus et non encore encaissés et, inversement, elle constate dans un compte de régularisation actif (charges comptabilisées d'avance) les honoraires ou commissions déjà payés aux agents, notamment sur les avances reçues des clients étrangers, et correspondant au chiffre d'affaires des périodes futures.

Au 31 décembre 2018, les honoraires ou commissions payés d'avance et différés à l'actif du bilan se détaillent comme suit :

Entité	Projet concerné	Montant en devises	Montant en DT
MEAC	EDCL Rwanda	704 077 \$	1 717 174
ALBERT BUTAR	REA 3 Tanzanie	241 477 \$	591 592
AESG	Mbeya & Pwani	4 623 \$	13 700
DASH	Kenya Lot 2	399 689 \$	969 765
DASH	Kenya Lot 14	244 740 \$	703 823
MEAC	REA Ouganda	153 090 \$	438 709
Total		1 747 696	4 434 763

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au Projet Kenya (Lots 2 et 14) a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise DASH pour une rémunération globale de 889 169 \$ représentant 5% des revenus du Projet s'élevant à 17 783 380 \$.

En 2018, la STEG-IS a encaissé une avance de 20% du montant du marché signé avec son client kenyan, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale DASH de facturer à la STEG-IS et d'encaisser environ 72% de sa rémunération globale, soit un montant de 644 429 \$. Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2018 au titre de ce Projet au Kenya.

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au Projet REA Ouganda a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise MEAC pour une rémunération globale de 505 914 \$ représentant 7% des revenus du projet s'élevant à 7 227 333 \$.

En 2018, la STEG-IS a encaissé une avance de 20% du montant du marché signé avec son client ougandais, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale MEAC de facturer à la STEG-IS et d'encaisser environ 40% de sa rémunération globale, soit un montant de 202 366 \$. Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2018 au titre de ce Projet en Ouganda correspond à 10% du montant contractuel.

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prêts au personnel à moins d'un an	78 307	45 703
Placements monétaires :	1 126 255	2 500 000
- Principal	1 126 255	2 500 000
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	1 204 562	2 545 703

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	4 128	4 188
Banques :	33 600 414	50 443 277
- Banques Siège (Tunis)	29 469 554	45 118 687
. TND	1 383 029	935 882
. USD (*)	20 674 951	34 601 152
. EURO	7 411 574	9 581 653
- Banques Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie .)	4 130 860	5 324 590
Régies d'avances et accréditifs - Projet Kenya	619 096	-
Caisses :	402 858	329 550
- Caisse Siège (Tunis)	180	9 334
- Caisses Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie...)	402 678	320 216
Total en DT	34 626 496	50 777 015

(*) Dont un montant global de 2 205 395 DT (soit l'équivalent de 885 415 USD) bloqué suite à une saisie conservatoire opérée par la CNSS sur des comptes en devises ouverts auprès des banques STB et Amen Bank.

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2016	50 000 000	3 000 000	11 000 000	-	10 631 495	74 631 495
Affectation bénéfice 2016	-	531 575	-	-	-531 575	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
Bénéfice 2017	-	-	-	-	1 222 425	1 222 425
Soldes au 31 décembre 2017	50 000 000	3 531 575	11 000 000	-	8 322 345	72 853 920
Affectation bénéfice 2017	-	416 117	-	-	-416 117	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Subventions acquises	-	-	-	5 000	-	5 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-375	-	-375
Bénéfice 2018	-	-	-	-	8 872 016	8 872 016
Soldes au 31 décembre 2018	50 000 000	3 947 692	11 000 000	4 625	15 278 244	80 230 561

Le bénéfice par action s'élève à 1,774 DT en 2018, contre 0,244 DT en 2017 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation), soit une augmentation de 627%.

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
STB - crédit à moyen terme (*)	5 112 770	-
<i>Montant Net en DT</i>	5 112 770	-

(*) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- *Durée de remboursement : 5 ans dont une année de grâce ;*
- *Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majoré de 2,75%.*

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<i>Provisions pour risques et charges - Siège :</i>	2 894 212	894 212
- <i>Provisions pour risques sociaux</i>	550 891	550 891
- <i>Provisions pour risques fiscaux</i>	2 343 321	343 321
<i>Total en DT</i>	2 894 212	894 212

1) Provisions pour risques sociaux

Les provisions pour risques sociaux se rapportent essentiellement aux résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, notifiés en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017. Toutefois, aucun jugement d'appel n'a été prononcé jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers.

2) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2013 à 2018. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
Total Général en DT	2 373 731					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT.

Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès du tribunal compétent, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ces intérêts.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers (en octobre 2019), la DGE n'a pas encore achevé ce contrôle fiscal.

Compte tenu de ce qui précède, des provisions ont été constituées par la STEG-IS pour un montant global de 2 343 321 DT afin de couvrir les risques fiscaux encourus.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	27 087 779	7 492 561
- STEG	2 132 977	1 329 888
- STEG-IS Congo	2 217 005	1 445 091
- Fournisseurs Rwanda	17 186 294	-
- SMART LOGISTIC	521 029	-
- AFRICAN ENERGY GROUP	321 453	-
- SACEM INDUSTRIE	309 832	-
- SIAME	-	1 786
- CONTINENTAL TOURS	158 566	43 069
- BAHDELA COMPANY LIMITED	334 851	566 215
- TUNISIE CABLES	1 136 944	773 204
- CATU	-	54 973
- MEAC GLOBAL LIMITED	291 413	1 419 597
- ASSURANCE STAR	55 605	70 318
- TANGANYIKA WATTLE	-	1 000 099
- KINDOKI TRADERS	286 850	-
- CFAO MOTORS BURKINA	216 826	-
- TOTAL TANZANIA LIMITED	143 697	-
- HYDROSOL FONDATIONS	93 201	-
- MUREKEZI CELESTIN	60 113	-
- LOGISTICS LINK	53 199	-
- TRANSPORTERS WITH HEAVY TRUCK LTD	47 677	-
- DISCOVERY INFORMATIQUE	43 683	-
- GLORY CAR HIRE TOURS AND SAFARIS MSA LTD	41 522	-
- Autres fournisseurs	1 435 042	788 321

Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	4 658 264	715 333
- STEG	1 667 928	568 028
- Fournisseurs Sierra Leone	-	61 995
- Fournisseurs Rwanda	1 064 986	-
- Fournisseurs Ouganda	922 215	-
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	1 003 135	85 310
Fournisseurs d'immobilisations :		
- SOTUALEM	-	37 940
- MAS	92 573	212 886
- NETWORK ASSOCIATE	88 047	-
- INTELO	74 216	-
- MMTG	-	10 449
- UMS	-	10 986
- SITTE	-	6 846
- MEGA SYSTEM	12 675	3 188
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	6 664	14 161
- ADB	24 472	-
- Autres fournisseurs	60 371	13 634
Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	1 356 438	154 952
- Fournisseurs Rwanda	1 334 314	-
- Fournisseurs Sierra Leone	-	102 248
- Autres fournisseurs	22 124	52 704
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	6 510	-
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	104 179	74 474
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	67 932	37 736
<i>Total en DT</i>	33 669 183	8 814 209

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	19 618 200	28 418 976
- Clients Rwanda	1 236 925	21 674 319
- Clients Tanzanie	4 027 380	5 935 150
- MAT-DGGT Congo	1 086 612	702 723
- Clients Burkina Faso	79 899	36 890
- MITSUBISHI HITACHI	-	69 894
- Clients Ouganda	3 700 142	-
- Clients Kenya	9 484 512	-
- Autres clients créditeurs	2 730	-
Etat - impôts et taxes :	10 192 645	3 340 236
- Retenues à la source	182 962	103 338
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	192 811	306 069
- Contribution Sociale de Solidarité	78 232	-
- TCL à payer	3 186	6 525
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie (*)	1 315 335	615 335
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer au Congo (**)	1 687 272	200 000
- TVA - Projets Tanzanie	4 865 804	-
- Retenues à la source - projets Tanzanie	125 840	125 840
- Retenues à la source - projets Congo	44 454	32 678
- Retenues à la source - projet Rwanda	50 539	-
- ENR et TVA projet PEEDU Congo	1 213 283	1 521 976
- Redevance de rétrocession - projets Congo	426 713	426 713
- Autres taxes à payer	6 214	1 762
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	324 355	138 277
- CNSS	276 312	120 772
- CNRPS	29 949	6 108
- Autres créditeurs	18 094	11 397
Personnel et comptes rattachés :	804 865	752 534
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	110 983	314 733
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	159 736	108 004
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	48 800	42 798
- Prime de bilan - Direction Générale	153 315	46 216
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	102 551	86 780
- Congés à payer - Direction Générale	33 293	122 581
- Rappels sur salaires, primes et congés - Direction Générale	121 834	-
- Personnel permanent - rémunérations dues	48 068	2 417
- Autres charges à payer	18 267	20 987
Diverses charges à payer :	2 575 773	640 528
- Intéressements à payer	28 453	8 901
- Indemnités d'expatriation à payer	706 548	72 381
- Honoraires et commissions à payer / contrats d'assistance et de représentation	-	488 111
- Actionnaires, dividendes à payer	1 514 503	14 753
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	-
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	213 979	56 382
Produits comptabilisés d'avance (sur placements monétaires ...)	-	28 515
Total en DT	33 576 523	33 379 751

(*) Projets MBEYA & PWANI et REA 3 (2017 et 2018).

(**) Projet PEEDU (2017 et 2018).

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**31 décembre 2018 31 décembre 2017**

Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	1 856 528	-
- STB - crédit à moyen terme	1 856 528	-
Lettres de crédit :	2 706 750	-
- Banque de Tunisie - financement en devises	2 480 627	-
- STB - financement en devises	226 123	-
Découverts bancaires :	29 863	-
- ATB	29 863	-
<i>Total en DT</i>	4 593 141	-

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Travaux et prestations de services - exportation :	111 666 544	51 865 147
- MBEYA & PWANI Tanzanie	19 993 261	26 351 339
- EDCL Rwanda - projet HT	47 361 881	-
- REA 3 Tanzanie	26 988 134	-
- REA Ouganda	2 107 885	-
- REA Tanzanie (*)	-	-1 009 129
- TANESCO Tanzanie	-	97 060
- EDCL Rwanda	544 243	10 250 208
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	-	601 369
- NEUC Liban	314 837	848 661
- PEEDU Congo	7 298 589	10 498 914
- MABOMBO Congo	-	234 604
- CEET Togo	575 737	-
- SNE Tchad	1 801 290	1 212 406
- SCL Sénégal	290 044	359 278
- Electricité de Djibouti	553 159	471 858
- STEG-IS SAUDI	2 664 217	795 227
- SONABEL Burkina Faso	799 245	857 497
- INTEC	224 234	241 255
- Autres clients export	149 788	54 600
Travaux et prestations de services - marché local :	382 547	304 106
- CPC	120 949	103 016
- STIR	113 091	106 689
- CEMENTS JBEL OUST	-	9 900
- CARTHAGO S.A.	9 600	17 500
- BRIQUETERIE JBEL OUST	18 000	-
- GINOR	-	18 040
- NITROKYM	12 000	-
- CEMENTS DE BIZERTE	17 347	-
- DSI	9 360	-
- CLARK ENERGY	22 950	-
- Autres clients locaux	59 250	48 961
Total en DT	112 049 091	52 169 253

(*) Ce montant correspond essentiellement à la valeur des travaux d'installation de 11 270 compteurs non exécutés pour un chiffre d'affaires de 856 102 DT, et ce, dans le cadre d'un marché conclu par la STEG-IS avec le client REA Tanzanie et clôturé en 2017.

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Amortissements des subventions d'investissement	375	-
Indemnisations assurances	10 991	46 733
<i>Total en DT</i>	11 366	46 733

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	27 534 534	14 448 523
Matériels et fournitures - projet Sierra Leone	-	445 470
Matériels et fournitures - projets Congo	761 355	3 067 014
Matériels et fournitures - projets Rwanda	22 800 049	4 385 005
Matériels et fournitures - projet Ouganda		
Matériels et fournitures - projet Sénégal	547 284	-
Matériels et fournitures - autres projets	-	
Equipements et outillages - divers projets	2 063 956	724 675
Produits alimentaires - divers projets	508 115	17 250
Produits pharmaceutiques - divers projets	9 844	11 687
Carburants et lubrifiants	432 076	45 561
Electricité	147 446	33 621
Fournitures de bureaux	371 466	237 991
Autres achats	3 688 429	895 783
<i>Total en DT</i>	60 197 900	24 313 283

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale (*)	630 677	399 511
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent (*)	2 078 663	1 150 610
Salaires et compléments de salaires - personnel détaché	30 564	-
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	2 868
Congés payés (variation)	39 964	93 169
Charges sociales légales et autres charges de personnel	496 447	325 459
<i>Total en DT</i>	3 278 433	1 971 617

(*) Les salaires et compléments de salaires relatifs à l'exercice 2018 comprennent une prime exceptionnelle au profit du personnel permanent correspondant à deux salaires mensuels, pour un montant brut global de 159 736 DT, et une prime exceptionnelle au profit de la Direction Générale correspondant à quatre salaires mensuels, pour un montant brut global de 102 551 DT.

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp. Et corp.	1 067 878	288 619
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 000 000	-
Reprises sur provisions pour risques et charges		-274 709
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	4 121 564	2 504 550
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-13 651	-
Total en DT	7 175 791	2 518 460

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Services extérieurs :	64 879 639	28 077 611
- Intéressements servis aux détachés STEG	2 035 313	1 734 370
- Autres intéressements servis	2 810 786	1 377 013
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 912 705	1 541 978
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	4 331 772	2 481 403
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 218 481	4 034 733
- Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger (*)	2 888 140	2 120 654
- Travaux de sous-traitance - STEG-IS Congo	-	1 597 845
- Travaux de sous-traitance - projets Congo	1 342 343	-
- Travaux de sous-traitance - projet HT Rwanda	16 584 513	-
- Autres sous-traitance générale	1 093 416	1 925 956
- Transports et déplacements	7 437 852	2 502 410
- Missions et réceptions	3 109 730	2 404 208
- Frais de formation	153 434	78 234
- Loyers et charges locatives - divers projets	6 471 935	2 977 663
- Autres loyers et charges locatives	141 961	247 071
- Jetons de présence	40 000	60 000
- Services bancaires et assimilés	1 397 110	391 552
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	519 853	229 138
- Primes d'assurance - siège Tunis	320 628	231 644
- Frais postaux et de télécommunications	239 506	146 364
- Dons et subventions	49 340	45 650
- Timbres de voyage	24 420	18 360
- Maintenance informatique	54 414	28 556
- Frais de publicité et publications	162 852	110 422
- Entretien et réparations	177 867	127 644
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	2 978 379	1 623 260
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	382 889	41 483
Impôts et taxes	2 111 175	563 344
Total en DT	66 990 814	28 640 955

(*) *Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger*

Les honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger qui sont encourus par la STEG-IS au titre des revenus comptabilisés en fonction des pourcentages d'avancement des projets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 totalisent 2 888 140 DT et se décomposent comme suit :

<i>Entité</i>	<i>Projet concerné</i>	<i>Charges 2018</i>	<i>Revenus 2018</i>	<i>%</i>
AESG - Africa Energy Services Group Ltd	Mbeya &Pwani Tanzanie	230 096	19 993 261	1%
MEAC	PEEDU	549 765	7 298 589	8%
MEAC	EDCL Rwanda	1 286 378	47 361 881	3%
ALBERT BUTAR	REA 3 Tanzanie	680 691	26 988 134	3%
MEAC	REA Uganda	141 210	2 107 885	7%
Total en DT		2 888 140	103 749 750	3%

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Pertes de change matérialisées :	1 334 003	414 675
- Activités des établissements stables à l'étranger	1 265 448	357 745
- Activités hors établissements stables à l'étranger	68 555	56 930
Pertes de change non matérialisées :	10 927 490	1 384 920
- Activités des établissements stables à l'étranger	9 531 178	1 364 221
- Activités hors établissements stables à l'étranger	1 396 312	20 699
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	9 188
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-81 307
Intérêts des emprunts	9 158	-
Pénalités fiscales	36 511	2 781
Total en DT	12 307 162	1 730 257

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Gains de change matérialisés	3 264 003	953 077
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	496 976	1 116 189
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	8 134 693	3 021 407
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	531 696	469 598
Autres gains de change non matérialisés	185 051	6 509
Intérêts créditeurs des CCB	13 798	64 527
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE International)	370 742	-
Produits des placements monétaires	99 203	900 435
<i>Total en DT</i>	13 096 162	6 531 742

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	4 628	1 679
Contribution Sociale de Solidarité (*)	78 232	-
Pertes sur créances irrécouvrables	20 981	-
Pertes sur sorties d'immobilisations	25 301	-
Autres pertes exceptionnelles	22 091	46
<i>Total en DT</i>	151 233	1 725

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2018 généré par les activités hors établissements stables situés à l'étranger.*

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Gains sur cession d'immobilisations	9 602	17 810
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	34 258	11 094
Autres gains ordinaires	23	8 332
<i>Total en DT</i>	43 883	37 236

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°25-1</i>)	879 647	761 454
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	1 687 272	200 000
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	500 000	300 000
<i>Total en DT</i>	3 066 919	1 261 454

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)***Exercice clos le
31 décembre 2018**

Résultat net de l'exercice	8 872 016
Réintégrations :	119 006 889
- Impôts sur les sociétés	879 647
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	101 512 139
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	9 949 893
- Pénalités fiscales	25 047
- Contribution Sociale de Solidarité	78 232
- Timbres de voyage	24 420
- Dotations aux provisions non déductibles	2 075 686
- Dons et subventions	49 340
- Cadeaux excédentaires non déductibles	10 779
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	47 051
- Autres charges non déductibles	73 001
- Pertes de change non réalisées en 2018	1 396 312
- Gains de change déduits en 2017 et réalisés en 2018	2 885 342
Déductions :	-120 055 713
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-111 715 344
- Dividendes	-370 742
- Reprises sur provisions non déductibles	-13 651
- Gains de change non réalisés en 2018	-7 935 277
- Pertes de change réintégrées en 2017 et réalisées en 2018	-20 699
Bénéfice fiscal	7 823 192
Moins : Produits hors exploitation :	96 232
- Produits des placements monétaires	86 630
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	9 602
Bénéfice provenant de l'exploitation	7 726 960
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	5 348 927
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	4 966 380
Bénéfice à l'exportation	7 174 340
Bénéfice local	648 852
Impôts sur les sociétés :	879 647
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	162 213
- IS au taux de 10% (exigible en Tunisie)	717 434
Acomptes provisionnels	-685 309
Retenues à la source	-1 527
Impôt sur les sociétés à payer (en Tunisie)	192 811

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**I. Engagements donnés :**

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES ÉMISES ARRÊTÉ AU 31/12/2018					
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA
CAUTIONS DOUANIÈRES	13 000					
CAUTIONS DE SOUMISSION		174 900	580 000			261 565 000
CAUTIONS D'AVANCE		2 047 523	16 179 286	4 723 842 330	49 671 954	387 889 618
CAUTIONS DÉFINITIVES		940 363	5 884 533	3 981 764 841	24 835 977	
Total	13 000	3 162 786	22 643 818	8 705 607 171	74 507 931	649 454 618

II. Garanties reçues :

Fournisseur	Type de la caution	Montant en DT
SACEM Industries	Caution bancaire d'avance	358 032
Tunisie Câbles	Caution bancaire d'avance	916 208
Total		1 274 240

NOTE N°29 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- STEG-IS Congo (filiale) ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite) ;
- Société IDC, actionnaire et administrateur.

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2018, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1912 705 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 986 513 DT. Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 3 777 323DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 29 564 700 Francs CFA s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA
Frais de constitution	3 357 200
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500
Avances de trésorerie	14 000 000
Total	29 564 700

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015, ces avances de trésorerie non rémunérées seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque cette filiale entrera en exploitation.

Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 138 271 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 2 724 698 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA
Matériel roulant et outillages	250 000 000
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000
Total	521 500 000

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 44 410 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA).

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2907379DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018.

- 3) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, deux contrats portant sur l'exécution des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle (IFTPL) de Loudima dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

De son côté, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

En 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo pour un montant de 19 975 200 Francs CFA.

Rappelons qu'en 2016, la STEG-IS a également facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo pour les montants respectifs de 7 587 079 Francs CFA et 16 167 921 Francs CFA.

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 124 114 DT au 31 décembre 2018 (voir Note 7 des états financiers).

- 4) Le 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce contrat, la STEG-IS Congo s'engage à fournir les services suivants :
- Mise à disposition du personnel expatrié spécialisé ;
 - Mise à disposition d'un local à titre de domiciliation, y compris le matériel informatique et bureautique ;
 - Mise à disposition du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2018, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 777 963 DT (soit l'équivalent de 166 169 720 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 2 268 416 DT au 31 décembre 2018 (voir Note 14 des états financiers).

- 5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583DT à cette date.

- 6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Cette société du groupe affiche un solde débiteur de 99 837DT (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018.

- 7) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 290 044 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 1 828 621DT.

- 8) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2 664 217 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est de 2 666 938 DT.

- 9) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 84 427 DT.

NOTE N°30 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus et autres produits d'exploitation	112 060 082	52 215 986
Production stockée / Déstockage de production	36 839 766	2 875 212
PRODUCTION	148 899 848	55 091 198
Achats d'approvisionnements	-60 197 900	-24 313 283
Services extérieurs et autres charges externes	-64 879 639	-28 077 611
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	23 822 309	2 700 304
Charges de personnel	-3 278 433	-1 971 617
Impôts et taxes	-2 111 175	-563 344
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 432 701	165 343
Charges financières	-12 307 162	-1 802 376
Produits financiers	13 096 162	6 531 742
Autres pertes ordinaires	-151 233	-1 725
Autres gains ordinaires	43 883	37 236
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-7 175 791	-2 446 341
Amortissements des subventions d'investissement	375	-
Impôts sur le résultat	-3 066 919	-1 261 454
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 872 016	1 222 425

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 80 230 561 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8 872 016 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 octobre 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDI KOBBI

Expert-comptable

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1 912 705 DT et 1 986 513 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est créditeur de 3 777 323 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale - à 100% - STEG-IS Congo, pour un montant cumulé de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA). La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées après son entrée en exploitation (décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015). Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 138 271 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, pour un montant cumulé de 2 724 698 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA). Ces avances de trésorerie non rémunérées n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2018.
- 4) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 44 410 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA) non encore remboursé à la date de clôture.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 907 379 DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018.

- 5) En date du 15 février 2016, la STEG-IS a conclu la STEG-IS Congo deux contrats portant sur des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL) dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo, pour un montant de 19 975 200 Francs CFA).

En 2016, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique liées aux deux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 7 587 079 Francs CFA et 16 167 921 Francs CFA.

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 124 114 DT au 31 décembre 2018.

- 6) En date du 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un autre contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU dans la République du Congo, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce nouveau contrat, la STEG-IS Congo s'engage à mettre à disposition de la STEG-IS :
- Du personnel expatrié spécialisé ;
 - Un local à titre de domiciliation y compris le matériel informatique et bureautique ;
 - Du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2018, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 777 963 DT (soit l'équivalent de 166 169 720 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant des prestations de sous-traitance, s'élève à 2 268 416 DT au 31 décembre 2018.

- 7) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Le solde non encore remboursé de 99 837 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 8) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 290 044 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 1 828 621 DT.

- 9) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens). Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 322 197 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 107 600 USD), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 10) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 319 120 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD).

- 11) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 22 265 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 7 436 USD).

Le solde de la société du groupe SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant de 663 583 DT.

- 12) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2 664 217 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 2 666 938 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 13) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 2 327 444 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2018. Les remboursements en principal et les soldes de cet emprunt ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

Établissement de crédit	Solde emprunt au 01/01/2018	Mouvements 2018		Solde emprunt au 31/12/2018	Intérêts relatifs à l'année 2018
		Débit	Crédit		
STB	-	-	6 969 298	6 969 298	9 158
Total en DT	-	-	6 969 298	6 969 298	9 158

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	328 161	302 516	-
Charges sociales légales	12 091	9 126	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	20 742	12 163	-
Jetons de présence	-	-	40 000
Total en DT	360 994	323 805	40 000

Ces charges relatives aux dirigeants n'incluent pas les frais de mission à l'étranger dont le montant cumulé s'élève à 43 184 DT pour le Directeur Général et 82 948 DT pour le Directeur Général Adjoint (sans compter les prix des billets d'avion).

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 octobre 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDI KOBBI

Expert-comptable